



Ville de
Sierentz
infos



Anniversaires

- 100 ans Yvonne AST née BOBENRIETH le 30 mai
 95 ans Madeleine CATTIAUX-DELMOTTE le 10 mai
 94 ans Pierre VERNET le 3 mai
 91 ans Juliette HABY née ROELLINGER le 05 mai
 91 ans Adrienne ULL née ANSTETT le 11 mai
 90 ans Marie KUENTZ née HAAB le 28 mai
 89 ans Jean HOMATTER le 17 mai
 86 ans Raymond SCHLOEGEL le 02 mai
 85 ans Reine GACHELIN née ERHARD le 06 mai
 85 ans Simone VERNET née KUMMER le 16 mai
 85 ans Raymond PFLIMLIN le 31 mai
 84 ans Liliane FREYMANN née LIEBERMANN le 10 mai
 84 ans Marie-Louise GABRIEL née LORANDI le 24 mai
 84 ans Marie-Madeleine MOHN née GUTZWILLER le 27 mai
 83 ans Richard KLEBER le 27 mai
 82 ans Liliane GSCHWINDENMANN née BAUMGARTNER le 1^{er} mai
 82 ans Lydia STEINBACH née LIENERT le 11 mai
 80 ans François TSCHUPP le 4 mai
 80 ans Monique SIMON née HILS le 19 mai

Naissances

- Charlène 17/02/2020 fille de Amélie STIMPFLING et Renaud AMAND
 William 04/03/2020 fils de Aurélie HASCOËT et Nicolas ERNST
 Juliette 12/03/2020 fille de Carole BAUMANN et Quentin KREBS
 June 18/03/2020 fille de Vanessa D'AGOSTIN et de Dimitri AGUILLON
 Thibaut 22/03/2020 fils de Elodie BOETSCH et de Jérémy FEUERMANN
 Maxine 29/03/2020 fille de Julie LANDWERLIN et de Maïke REIBER-MÜLLERS

Décès

- 07/02/2020 François SALCH à l'âge de 93 ans
 20/02/2020 Marie SCHIRMER à l'âge de 88 ans
 09/03/2020 Eliane HAUCK à l'âge de 89 ans
 16/03/2020 Robert LUQUET à l'âge de 84 ans
 18/03/2020 Robert PETER à l'âge de 85 ans
 22/03/2020 Cevdet BOSUT à l'âge de 77 ans
 05/04/2020 Antoinette DANGELSER à l'âge de 90 ans

Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait une parution vous concernant, dans la rubrique « Carnet » du Sierentz Infos, lors d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.



Carnet p. 2

À la Une p. 3

Conseil municipal p. 4

Infos pratiques p. 5

Environnement p. 6

Conseil municipal des Enfants p. 7

Économie p. 7

Vie scolaire p. 7

Divers p. 7

Elections municipales

Le 15 mars dernier, les Sierentzois élisaient leur nouveau conseil municipal.

Composé de 27 élus, ce nouveau conseil sera à la tête de la commune pour les 6 années à venir.

Dans un contexte sanitaire particulier, 44,66% des électeurs se sont déplacés vers leurs bureaux de vote. Ils avaient le choix entre la liste conduite par Paul-Bernard Munch « Sierentz 2020, ensemble, autrement », et « Ensemble, imaginons Sierentz », menée par la tête de liste Pascal Turri.

En obtenant 60,37 % des suffrages, la liste de Pascal Turri remporte ces élections, avec 22 sièges. 5 sièges reviennent aux membres de l'équipe de Paul-Bernard Munch, qui comptabilise 39,63% des votes.

Félicitations à tous les élus !

L'installation du nouveau conseil municipal, programmée le 20 mars dernier, a été repoussée sur décision ministérielle à une date ultérieure. De ce fait, les membres de l'ancienne municipalité poursuivent leur action pour le moment.



Pascal TURRI	Rachel VACHET-VALAZ	Patrick GLASSER	Catherine BARTH	Mathieu PETITPAIN	Lauren MEHESEM	Stéphane DREYER	Mélody WACH	Aimé FRANÇOIS
Mathilde SEYNAVE	Luc FUCHS	Carole CHITSABESAN	Mathieu ROUX	Sophie WELFELE	Nicolas ARBEIT	Julie BENTZINGER	Nicolas KWAST	Françoise FUHRER
Alexandre RITZENTHALER	Manuelle LITZLER	Pierre ENDERLIN	Jennifer GRUND	Paul-Bernard MUNCH	Marina SANCHEZ ORTIZ	Régis BELEY	Christelle BALDECK	André BECK

Séance du 02 mars**Affaires financières****Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental – apurement de la dette des syndicats dissous**

Lors de l'assemblée générale constitutive du syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental le 9 octobre 2019, il a été mis en évidence qu'il y avait encore des emprunts en cours pour certains syndicats dissous. Le capital et les intérêts restant à rembourser ne sont pas comblés par les excédents des syndicats concernés. Il est alors proposé, pour ne pas freiner les travaux nécessaires pour l'ensemble du secteur, de solliciter une participation complémentaire de la part des communes concernées, calculée sur la base du capital et des intérêts des prêts restant dus, déduction faite de l'excédent au compte administratif du syndicat dissous. Cette participation communale serait répartie sur 6 ans (budget 2020 au budget 2025) et au prorata de l'ancien rôle de cotisation de la commune au syndicat dissous.

Mise à disposition des installations sportives communautaires - années scolaires 2019- 2020 par M2A

Suite au transfert de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » M2A en sa qualité d'affectataire des locaux est chargée de conclure les conventions de mise à disposition au profit des tiers. L'utilisateur de par son objet statutaire, participe à une mission d'intérêt général dans le cadre du développement et de la pratique des activités physiques et sportives. En conséquence, M2A, en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale, gestionnaire d'un ensemble d'installations sportives, accepte de les mettre à la disposition d'utilisateurs tiers. Il s'agit pour les écoles communales de Sierentz de bénéficier de l'accès au centre nautique Aquarhin à Ottmarsheim durant le temps scolaire pour l'année 2019-2020.

Affaires foncières**Acquisition du terrain par la Ville « auf der Werben » - nouvelle désignation cadastrale**

Par délibérations du 27 juin et du 7 octobre 2019, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition des terrains situés Auf der Werben. Sans modification des autres condi-

tions de l'acquisition, il est précisé qu'un procès-verbal d'arpentage de géomètre a été déposé et que les nouvelles désignations cadastrales des terrains acquis pour mémoire à l'euro symbolique, sont désormais cadastrés Section 18, parcelles n°166/1 (0,80 ares), n°168/2 (1,23 ares) et n°170/3 (2,59 ares).

Cession d'un bâtiment 10 rue des Romains, Landstrasse, rectification

Par délibération du 24 juin 2019 le Conseil Municipal a décidé de procéder à la cession du bien situé au 10 rue des Romains. L'amiante devait être retirée par la Ville avant que l'acquéreur n'en prenne possession. Lors de l'intervention de l'entreprise, il s'est avéré que de l'amiante a été détectée dans l'intégralité de la toiture, ce qui impliquait de déposer le toit du bâtiment. L'acquéreur souhaitant conserver le toit du bâtiment, il convient de ne pas procéder au désamiantage dans l'immédiat. Le futur propriétaire en fera l'enlèvement à l'occasion de ses prochains travaux. A ce titre, il est convenu de déduire du prix de vente le montant que la commune avait engagé pour ce désamiantage d'un montant de 13 740 € TTC. Le prix initial étant de 520 000 €, il serait désormais à 506 260 € TTC déduction faite de ces travaux que la commune n'aura pas à réaliser.

Acceptation indemnités

Ont été acceptées comme indemnités de sinistre:

- 1 151,88 € au titre du sinistre du 23 septembre 2019 concernant un bris de glace sur un véhicule communal (VH FG-913-LG)
- 225,00 € au titre du sinistre du 3 septembre 2017, règlement complémentaire pour la vétusté du pare - ballon de M. Dettwiller
- 1 404,00 € au titre du sinistre du 6 juin 2018 pour un choc véhicule sur un lampadaire rue des Jardins
- 942,00 € au titre du sinistre du 10 octobre 2019 pour un choc véhicule de la société Faikin, gabarit de hauteur endommagé, rue Foch.

Divers

Monsieur le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur participation et leur implication durant les mandats passés. Il souhaite également bonne chance à l'équipe qui prendra la suite des affaires communales.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie et est consultable sur le site www.sierentz.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie

Par précaution et dans le cadre des événements liés à la diffusion du covid-19, afin de permettre aux services municipaux d'assurer leur mission tout en limitant la propagation du virus, l'accueil physique du public est interrompu jusqu'à nouvel ordre.

Pour toute question urgente devant faire l'objet d'une prise en compte par l'administration, vous pouvez toujours nous contacter **de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi**, en mairie :

- Par téléphone au **03 89 81 51 11**
- Par mail à **mairie@mairie-sierentz.fr**
- Par courrier déposé dans notre boîte aux lettres



Les attestations de déplacement sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur. Pour les personnes ne disposant pas d'imprimante, des attestations sont disponibles à l'entrée de la mairie.

Nos services font le maximum pour assurer leur mission dans les meilleures conditions, toutes vos demandes urgentes seront traitées dans la mesure du possible.

Nous comptons sur votre civisme pour limiter au maximum les sollicitations qui seraient sans réel caractère d'urgence, nous vous remercions pour votre compréhension.

Marché hebdomadaire

Le marché du mercredi est annulé jusqu'à nouvel ordre.

Plus d'informations sur le site internet de la commune.



SNCF - Impact sur la circulation des trains

La SNCF s'est engagée à adapter son offre de transport pendant la période de confinement :

- un plan de transport TER d'environ 25% du plan de transport normal, soit 400 trains (sur les 1700 habituels) et 165 cars réguliers répartis sur l'ensemble du territoire Grand-Est (<https://www.ter.sncf.com/grand-est>).
- une offre TGV d'environ 7% de l'offre habituelle.
- une activité Fret SNCF d'environ 60% du volume habituel, avec une priorité sur les transports stratégiques.

Par ailleurs, SNCF apporte son aide sous différentes formes comme, par exemple, la mise en place de TGV sanitaires qui aident à transporter les malades dans des hôpitaux disposant encore de places disponibles. Pour

participer à l'effort national, les managers de la SNCF veillent tout particulièrement à la mise en place de toutes les dispositions de protection de nos voyageurs et de nos personnels : nettoyage renforcé des trains et des gares, application du télétravail dès que possible, protection renforcée des personnels nécessaires à la production de l'offre de transport définie.

L'application des règles de protection a amené à fermer les guichets des gares et à privilégier les échanges par mail avec le Centre de relations clients. Les informations sont également disponibles sur les sites SNCF et sur l'assistant SNCF

<https://www.sncf.com/fr/itineraire-reservation/informations-traffic/application-sncf>

COVID 19 cellule de veille

Dans le cadre de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la ville de Sierentz a créé une cellule de veille qui vise à organiser les services et informer les habitants de la ville, via le site internet de la ville notamment.

La mairie vous invite à vous signaler en mairie, si vous connaissez des difficultés particulières qui nécessiteraient une aide et que vous n'avez pas dans votre entourage les moyens de vous faire aider (courses par exemple).

Vous pouvez retourner en mairie, sur papier libre, vos coordonnées (Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et motif de votre signalement), ou appeler au **03.89.81.51.11** durant la semaine de 10h à 12h ou de 14h à 16h ou de préférence en faisant un mail à : **mairie@mairie-sierentz.fr**

Par ailleurs, si vous souhaitez aider bénévolement d'autres habitants de la commune, merci de nous faire un mail à la même adresse. Nous vous mettrons en relation avec les demandeurs d'aide, le cas échéant. Nous vous rappelons que les gestes barrières doivent toujours être observés pour votre santé et celle des autres.

Carte d'identité & Passeport



En raison des circonstances actuelles, la préfecture n'autorise pas pour le moment ni les dépôts de dossiers, ni les remises des pièces d'identité. En effet, les mesures restrictives de circulation ne font pas exception pour les pièces d'identité, sauf urgence. La date limite de récupération de votre CNI ou de votre passeport qui serait en attente dans nos locaux sera prorogée.

Après le confinement, pour la Mairie de Sierentz, les dépôts de dossiers se feront à nouveau uniquement sur rendez-vous dans les plages horaires suivantes :

- Lundi : 09h15-11h30 et 14h15-17h30
- Mardi : 09h15-11h30 et 14h15-17h30
- Mercredi : 09h15-11h30 et 14h15-17h30
- Jeudi : 09h15-11h30
- Vendredi : 09h15-11h30

Rendez-vous en ligne sur le site internet de la mairie, rubrique vie municipale.

Environnement



Fermeture des déchetteries

Les déchetteries de Sierentz et de Bartenheim sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Pour vous tenir informés des changements

- vous pouvez vous connecter à : www.agglo-saint-louis.fr
- ou vous renseigner par téléphone au 03 89 70 22 60
- ou par mail dechetsmenagers@agglo-saint-louis.fr

Déchetteries

Horaires d'été des déchetteries (hors période de confinement). Les déchetteries changent d'horaires d'ouverture (horaires d'été) :



	SIERENTZ	BARTENHEIM
Lundi	13 h 30 – 18 h	Fermée
Mardi	Fermée	13 h 30 – 18 h
Mercredi	8 h – 12 h et 13 h 30 – 18h	Fermée
Jeudi	Fermée	13 h 30 – 18 h
Vendredi	Fermée	13 h 30 – 18 h
Samedi	8 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h	13 h 30 – 17 h

Nettoyage de printemps

Nous vous rappelons que :

- Les riverains sont tenus de tailler leurs haies afin de ne pas gêner le passage des piétons sur les trottoirs ;
- Chaque riverain se doit de balayer son morceau de trottoir.

Par ailleurs, nous vous informons que, hors agglomération, l'entretien des haies est réglementé. En effet, dans un souci de préservation de la faune, il est interdit de tailler et d'entretenir les haies du 15 mars au 31 juillet (la fin de l'hiver correspond à la période de nidification des oiseaux).

Les haies urbaines ne sont pas concernées par cette interdiction.

La pratique du brûlis est prohibée toute l'année dans le Haut-Rhin.



Bal de Carnaval du CME

Bal de carnaval du Conseil Municipal des Enfants
Le 03 mars dernier, le Conseil Municipal des Enfants a organisé son très attendu bal de carnaval !
Les plus beaux costumes étaient de sortie pour un grandiose défilé de princesses élégantes, de super héros énergiques, de gentils monstres, de schtroumpfs. Une belle soirée d'amusement pour les enfants, encadrés par plusieurs parents d'élèves, par les responsables du CME Farah Bey et Lauren Mehessem, par la conseillère déléguée Rachel Soret Vachet-Valaz. L'animation musicale était assurée par David Schwartz. Merci à tous !



Manifestations

Toutes les manifestations sont annulées ou reportées jusqu'à mi-juillet.

Vie scolaire

Inscriptions aux écoles rentrée 2020

Suite à l'allongement des mesures de confinement, les inscriptions à l'école élémentaire et à l'école maternelle de Sierentz pour les nouveaux élèves se feront par mail.

Merci de vous signaler en utilisant l'adresse suivante : ce.0681553u@ac-strasbourg.fr



Nouveau à Sierentz

Entrez dans le jardin, poussez la porte de la roulotte et découvrez un monde de poésie et de créativité réalisés par Sabine HAGENBACH, artiste florale, passionnée de jardins, de fleurs et de brocante.

Pour plus de renseignements contactez directement Sabine HAGENBACH par téléphone ou mail (7 rue Albert Schweitzer à Sierentz).



Divers

Un masque pour tous

La Ville de Sierentz s'est mobilisée pour obtenir des masques en prévision du déconfinement annoncé dans les prochaines semaines.

Des commandes ont été passées et la ville s'inscrit aussi dans l'opération "Un masque pour tous les Haut-Rhinois" coordonnée par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

Des masques ont été commandés par Saint Louis Agglomération pour la population de ses communes membres, masques dont elle s'engage à payer la moitié, l'autre moitié étant prise en charge par le Département.

Leur distribution sera organisée par la commune exclusivement et nous aurons de plus amples informations dans les prochains jours.

Un message sera diffusé sur le site de la ville dès que les masques seront disponibles.

Afin de ne pas engorger les services municipaux, consulter régulièrement le site internet de la ville, aucun renseignement ne peut vous être donné par téléphone à ce jour.

Nous vous tiendrons informés des modalités pour la distribution des masques.

Vous remerciant pour votre coopération.





Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ · Tél. 03 89 81 51 11 · Fax 03 89 83 92 52
mairie@mairie-sierentz.fr · www.mairie-sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Jean-Marie Belliard. Dépôt légal : avril 2020.

Conception et rédaction : Commission Information et Communication. Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr

Impression : Alsagaphic, Rixheim. Crédits photos : Mairie de Sierentz, documents remis.